Réponse du Transporteur à l'engagement 3

(Demandé par NLH)

Engagement 3

(Demandé par Me André Turmel pour NLH, 2015-02-04, notes sténo. volume 4, page 121)

Provide the levelized cost per kilowatt for each of the six projects in section 2.2 of Appendix 2 of HQT-1, Document 1, as well as the assumption used for calculating these levelized costs, total megawatt, period, total cost, et cetera.

L'engagement 3 a été précisé comme suit à la page 122 des notes sténo. :

> « R. Mais vous aurez pour chacun des projets les mégawatts qui sont associés...
>
> Q. [253] D'accord.
>
> R. ... à chacun des projets puis vous avez l'allocation puis... pour pouvoir déterminer le montant maximal puis la contribution dans le cas où elle est là puis après comment on a traduit le coût en annuité au tableau. »

Réponse

Le tableau suivant contient, pour les six projets présentés à pièce HQT-1, Document 1 révisée le 31 octobre 2014, annexe 2, page 46, section 2.2, les informations utilisées lors de la préparation du présent dossier, permettant de traduire le coût en annuité présumée.

Tableau 1
Engagements selon l'article 12A.2 i) et l'appendice J

Projet	Coût[1] (M$)	MW	Allocation maximale ($/kW)	Montant maximal[2] (M$)	Contri-bution[3] (M$)	Coût moins Contri-bution (M$)	Coûts d'exploi-tation et d'entretien et taxes (M$)	Engage-ment[4] (M$)	Annuité présumée[5] (M$)
1 Interconnexion avec l'Ontario	622,9	1 316	560	737,1	0,0	622,9	117,8	740,7	63,4
2 Centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle	178,6	950	574	545,3	24,2	154,4	29,1	183,5	15,9
3 Ajouts et modifications pour l'utilisation de MASS et NE	108,1	2 532	622	1 574,9	0,0	108,1	20,6	128,7	10,0
4 Centrale Manic-2	3,4	120	596	71,5	0,0	3,4	0,6	4,0	0,3
5 Complexe de la Romaine	1 842,1	1 550	596	923,8	918,3	923,8	174,1	1 097,9	93,3
6 Saint-Césaire – Bedford	60,8	237	357	84,7	0,0	60,8	6,1	66,9	10,7

[1] Coût estimé à mettre à jour selon le montant réel

[2] Montant maximal = MW x Allocation maximale

[3] Contribution = Coût - Montant maximal, lorsque le coût dépasse le montant maximal ;
la Contribution est présentée sans les coûts d'exploitation et d'entretien correspondants ;
la Contribution du projet 2 est associée au poste de départ

[4] Engagement = Coût moins Contribution + Coûts d'exploitation et d'entretien et taxes

[5] Annuité présumée, en fonction du Coût moyen pondéré du capital prospectif (CMPCP), de la Période et de l'Engagement ;
l'annuité présumée pour la première année, à la pièce HQT-1, Document 1 révisée, annexe 2, section 2.2, reflète la date de mise en service ;
CMPCP utilisé de 5,781 % pour le projet 1, de 5,950 % pour le projet 2, de 4,628 % pour les projets 3 et 4, de 5,685 % pour le projet 5 et de 5,698 % pour le projet 6 ;
Période utilisée de 20 ans pour les projets 1 à 5 et de 8 ans pour le projet 6

Les montants annuels des engagements sont présentés sous réserve, compte tenu que ces projets ont été autorisés en vertu de modalités permettant de couvrir les coûts des ajouts au réseau par la valeur actualisée des revenus du service transport de point à point à long terme.